

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Séance du :

09/10/2025

Date de la convocation :

02/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE 20 2 5 - 0 5 2

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2025 _ 44	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	8	8	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 09 octobre à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette –
GAYMARD Marie-José et TROIN François

Absent excusé : Mme LUCAS Aurore

Secrétaire de séance : LAUGIER Lucette

Objet : Eglise Sainte Philomène –Réfection de la Façade -3^{ème} partie (Façades Nord,
Nord-Est et reprise du parvis d'entrée)

**Demande d'Aide au Conseil Départemental du Var (sur le reliquat 2024 non
attribué)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa demande de l'an dernier d'une subvention de
40 000 € pour l'acquisition de la parcelle K 122 -Maison Capon). Le Département ne
subventionnant plus les acquisitions foncières cette somme n'a pas été utilisée.

Il propose à l'assemblée de demander au Département du Var d'attribuer cette somme à la
poursuite de la **Réfection de la Façade -3^{ème} partie (Façades Nord, Nord-Est et reprise
du parvis d'entrée) de l'Eglise Sainte Philomène**. Le montant des travaux de cette 3^{ème}
tranche s'élèvent à 50 400 € H.T.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, Décide**

- **de SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental du Var à hauteur de 79,30 %,
soit 40 000 €, (sur la somme prévue en 2024)

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 16 OCT. 2025
et publication le: 16 OCT. 2025
Le Maire



Le Maire
A. BARALE

